

EXAMEN DE MAÎTRISE 2026

**PLAN D'ORGANISATION DE LA
PREMIÈRE SESSION**



2026

Sommaire

1. Avant-propos à l'intention des membres des commissions d'examen de maîtrise	3
2. Modalités générales	5
2.1. Lieux et dates d'examens	5
2.1.1. <i>Cours de gestion et de pédagogie appliquée</i>	<i>5</i>
2.1.2. <i>Cours de technologie</i>	<i>5</i>
2.1.3. <i>Brevets de maîtrise réformés/révisés</i>	<i>5</i>
2.2. Questionnaires	5
2.2.1. <i>Elaboration des questionnaires et leurs corrigés type</i>	<i>5</i>
2.2.2. <i>Remise des questionnaires et leurs corrigés types</i>	<i>6</i>
2.2.2. <i>Correction des questionnaires</i>	<i>6</i>
2.3. Supervision des examens	7
2.4. Remise des feuilles d'examen corrigées et des résultats	7
2.5. Formulaire « Organisation de l'examen »	7
2.6. Informations relatives à la protection des données.....	8
3. Evaluation des épreuves et Brevet de Maîtrise	8
4. Détails des épreuves des modules de gestion et de pédagogie appliquée	9
4.1. Durée de l'examen dans les différentes matières	9
4.2. Inscriptions aux examens des modules de gestion et de pédagogie appliquée	10
4.3. Calendrier des examens des modules de gestion et de pédagogie appliquée par domaine d'activité.....	11
5. Détails sur les épreuves des cours de technologie	13
5.1. Durée de l'examen dans les différentes matières	13
5.1.1. <i>Domaine d'activité de l'alimentation.....</i>	<i>13</i>
5.1.2. <i>Domaines d'activité de la mode, de la santé et de l'hygiène</i>	<i>13</i>
5.1.3. <i>Domaines d'activité de la mécanique</i>	<i>14</i>
5.1.4. <i>Domaines d'activité de la construction.....</i>	<i>16</i>
5.2. Inscriptions aux examens de la technologie	18
5.2.1. <i>Nombre provisoire de candidats par domaine d'activités</i>	<i>18</i>
5.2.2. <i>Nombre provisoire de candidats par jour au LTC</i>	<i>19</i>
5.3. Programmes et horaires de la technologie session 1 - 2026	22
5.3.1. <i>Alimentation</i>	<i>22</i>
5.3.2. <i>Mode-santé-hygiène</i>	<i>23</i>
5.3.4. <i>Mécanique.....</i>	<i>25</i>
5.3.5. <i>Construction</i>	<i>26</i>

1. Avant-propos à l'intention des membres des commissions d'examen de maîtrise

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-après le plan d'organisation des examens de maîtrise pour la session 1-2026.

L'organisation des cours et des examens de la formation menant au brevet de maîtrise est fixée par le chapitre 4 de la loi du 18 juillet 2025 portant réforme de la formation menant au brevet de maîtrise. Pour la fixation des modalités d'organisation des cours et des examens, l'article 8 de la loi précitée renvoie au pouvoir réglementaire.

Sur le plan des commissions d'examen instituées par l'article 11 de la loi précitée, la coopération entre des partenaires du milieu professionnel et du milieu scolaire s'avère une nécessité indispensable pour la réussite de cette entreprise d'envergure que constitue l'organisation de ces examens.

Nous attirons votre attention particulière sur le chapitre 5 de la loi précitée qui fixe les dispositions relatives au système d'évaluation.

L'organisation des examens de maîtrise est un travail d'équipe fondé sur la confiance réciproque et l'esprit de solidarité de tous ceux qui s'y trouvent engagés. Les soussignés se permettent d'insister sur la nécessité de créer un climat de travail et un environnement favorable au déroulement des opérations d'examen. Ces conditions seront favorisées par la ponctualité de tous les membres des commissions d'examen, leur disponibilité pour assurer une surveillance soutenue, leur impartialité absolue et leur tenue discrète à l'intérieur des salles d'examen. Nous vous remercions d'avance, dans ce même contexte, de veiller à la discipline quant au respect des délais impartis nécessaires au bon déroulement des examens.

Un grand merci d'avance au nom de toutes les candidates et de tous les candidats.

Luxembourg, en février 2026

Pour la Chambre des Métiers

(s.) Tom WIRION
Directeur Général de la
Chambre des Métiers

(s.) Tom MULLER
Directeur à la Formation
Professionnelle

N.B. Prière de noter pour tout renseignement complémentaire et à toutes fins utiles les adresses suivantes :

**Ministère de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse**

29 Rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

M. Tom MULLER
Tél.: 247-75232

Chambre des Métiers

2 Circuit de la foire internationale
L-1347 Luxembourg

Mme Liette Even
Tél. : 42 67 67-226
e-mail : liette.even@cdm.lu

2. Modalités générales

La Chambre des Métiers soumet le plan d'organisation suivant pour les examens de maîtrise de la première session 2026.

2.1. Lieux et dates d'examens

2.1.1. Cours de gestion et de pédagogie appliquée

Les examens sur les modules des **cours de gestion et de pédagogie appliquée** auront lieu entre le **7 et le 10 avril 2026 (examens écrits)** au Lycée Technique du Centre à Luxembourg-Limpertsberg, 106 avenue Pasteur.

Les examens **oraux en pédagogie appliquée** auront lieu entre le **17 et 26 avril 2026** à la Chambre des Métiers à Luxembourg-Kirchberg.

2.1.2. Cours de technologie

Les examens écrits sur les modules des **cours de technologie** se dérouleront **entre le 30 mars et 3 avril 2026** au Lycée Technique du Centre à Luxembourg-Limpertsberg, 106 avenue Pasteur.

L'examen du module G (nivellement) de l'entrepreneur de construction aura lieu le 2 avril 2026 sur le site de l'entreprise Hilbert S.A à Steinfort, 60 rue de Kleinbettingen.

2.1.3. Brevets de maîtrise réformés/révisés

Les examens écrits sur les modules des **cours de technologie des brevets réformés/révisés** se dérouleront **entre le 26 et 30 mai 2026** au Lycée Technique du Centre à Luxembourg-Limpertsberg, 106 avenue Pasteur.

Les examens oraux du module H pour **artisans en génie technique du bâtiment** auront lieu **les 1^{er} et 2 juin 2026** à la Chambre des Métiers à Luxembourg-Kirchberg.

L'examen du module G (dessins) pour **entrepreneur de construction révisé** aura lieu le 26 mai 2026 au Lycée Josy Barthel à Mamer, 2 Rue Gaston Thorn.

2.2. Questionnaires

2.2.1. Elaboration des questionnaires et leurs corrigés type

Conformément à l'art. 11 (6) de la loi du 18 juillet 2025 portant réforme de la formation menant au brevet de maîtrise les commissions d'examen ont pour mission de fixer le contenu des examens sur base du programme-cadre.

Concrètement, les commissions veilleront à ce que les questionnaires soient présentés exclusivement selon le modèle mis à disposition par la Chambre des Métiers. Elles contrôlent notamment l'exactitude des éléments suivants :

- a) **sur l'en-tête du questionnaire** : la date, l'horaire, le libellé du module, le libellé de la matière ainsi que le nombre total de points ;
- b) **la répartition des points** attribués à chaque question, conformément à la pondération prévue dans le programme-cadre ;
- c) **la langue de présentation du questionnaire**, qui doit correspondre à celle demandée par la Chambre des Métiers (allemand et/ou français) ;
- d) **la formulation des questions**, qui doit être claire, précise et de nature à faciliter la compréhension des candidats ;
- e) **le corrigé type et la grille d'évaluation**, qui doivent être remis conjointement au questionnaire le jour de la réunion préliminaire.

Il est rappelé que, lors de l'élaboration des questionnaires, une concordance stricte entre les examens et les cours préparatoires doit être garantie. À cet effet, une collaboration étroite entre les commissions et le corps enseignant s'avère indispensable.

L'élaboration des questions, du corrigé type et de la grille d'évaluation relève de la responsabilité de la commission et constitue le résultat d'un travail d'équipe.

Lors du calcul de la moyenne par module, le résultat obtenu est arrondi à l'unité supérieure.

Enfin, les questionnaires doivent être paraphés :

- **en haut à gauche de l'en-tête** par le commissaire,
- **au verso** par le président de la commission d'examen.

Nous attirons **l'attention sur l'art. 11 (8)** de la loi du 18 juillet 2025 portant réforme de la formation menant au brevet de maîtrise :

*« **Nul ne peut prendre part à une commission d'examen, lorsqu'il est parent ou allié jusqu'au quatrième degré inclusivement avec le candidat ou lorsqu'il est son partenaire au sens de la loi modifiée du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats ou le parent du partenaire jusqu'au troisième degré inclusivement ou lorsqu'il existe un lien de subordination avec le candidat.** »*

2.2.2. Remise des questionnaires et leurs corrigés types

Pour les modules des cours de **gestion et de pédagogie appliquée** les questionnaires et leur corrigés types sont à remettre **pour le 9 mars 2026** à la Chambre des Métiers aux mains du secrétaire, Mme Vanessa BARROS.

Les questionnaires et les corrigés types pour les examens des modules des cours de **technologie** sont à remettre **pour le 4 mars 2026** à la Chambre des Métiers aux mains du **secrétaire de la commission d'examen du domaine d'activité**.

Les questionnaires et les corrigés types pour les examens des modules des cours de **technologie des brevets reformés/révisés** sont à remettre **pour le 4 mai 2026** à la Chambre des Métiers aux mains du **secrétaire de la commission d'examen du domaine d'activité**.

Les **données du secrétaire** seront transmises avec le plan d'organisation **aux commissaires et membres des commissions**.

2.2.2. Correction des questionnaires

La **double** correction se fera suivant le barème de pointage établi **lors de la réunion préliminaire**, la double correction est faite par des membres de la commission, un expert peut être chargé d'une précorrection. **La commission entière porte la responsabilité de la correction.**

Le **maximum de points** à attribuer par matière est de **60**, les points de la **moyenne par module** sont à **arrondir à l'unité supérieur**.

2.3. Supervision des examens

Conformément à l'**art. 11 (6)** de la **loi du 18 juillet 2025** portant réforme de la formation menant au brevet de maîtrise, les commissions d'examen ont pour mission d'assurer la supervision des examens. Le **plan de surveillance** est dressé lors de la **réunion préliminaire** en présence du commissaire. Ils veilleront à ce que la surveillance des candidats lors des examens écrits soit assurée en permanence par au moins deux membres de la commission d'examen.

cf. point 2.2.1, art. 11 (8) : « **Nul ne peut prendre part à une commission d'examen, lorsqu'il est parent ou allié jusqu'au quatrième degré inclusivement avec le candidat ou lorsqu'il est son partenaire au sens de la loi modifiée du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats ou le parent du partenaire jusqu'au troisième degré inclusivement ou lorsqu'il existe un lien de subordination avec le candidat.** »

Les surveillants veilleront :

- a) à ce que les candidats n'introduisent dans la salle d'examen que les livres et autres moyens dont l'usage est autorisé par la commission et qui figurent sur leur convocation à l'examen ;
- b) à ce que **les feuilles** d'examen soient **soigneusement comptées** et mises sous couvert, le couvert sera muni de l'indication du **nombre des copies et paraphé par les surveillants** ;
- c) à ce que des **explications orales** soient réduites **au minimum** et que, le cas échéant, elles soient données **à haute voix**.

2.4. Remise des feuilles d'examen corrigées et des résultats

Les feuilles d'examen corrigées ne peuvent être ni ouvertes ni faire l'objet d'annotations manuscrites sur les copies des candidats.

Les commissions transmettent à la Chambre des Métiers, aux mains du **secrétaire**, une liste avec les notes obtenues par matière. La liste avec les notes est à parapher par le président et le commissaire de la commission lors de la réunion des résultats.

Les feuilles corrigées sont à remettre à la Chambre des Métiers comme suit :

- a) pour **les examens écrits** des modules des cours de **gestion et de pédagogie appliquée**, le **11 mai 2026** au plus tard ;
- b) pour les modules des cours de **technologie** se déroulant fin mars, début avril le **4 mai 2026** au plus tard ;
- c) pour les modules des cours de **technologie** se déroulant au mois de **mai**, le **22 juin 2026** au plus tard.

2.5. Formulaire « Organisation de l'examen »

Un formulaire sera mis à disposition par le MENJE sur lequel figurera le **détail de l'organisation de l'examen** (dates réunions, questionnaires avec grille d'évaluation/module/langue).

2.6. Informations relatives à la protection des données

La Chambre des Métiers est responsable des données de contact des membres des commissions d'examen de maîtrise. Il s'agit d'un traitement de données découlant d'une obligation légalement dévolue à la Chambre des Métiers dont la finalité exclusive est de pourvoir à leur nomination officielle et d'assurer la gestion des examens. Pour plus d'informations concernant ce traitement, la personne concernée à la possibilité de contacter le délégué à la protection des données de la Chambre des Métiers sur l'adresse dataprotect@cdm.lu.

Chaque membre d'une commission d'examen de maîtrise s'engage à ne pas divulguer à des personnes non autorisées, ni à utiliser à son propre profit ni à celui d'un tiers, les renseignements verbaux et écrits à caractère confidentiel, ainsi que les données personnelles des candidats dont il pourrait avoir accès dans l'exercice de sa mission. L'obligation au secret restera pleinement en vigueur après l'échéance du terme de sa nomination.

3. Evaluation des épreuves et Brevet de Maîtrise

L'évaluation des épreuves se fait conformément à l'article 13 de la loi du 18 juillet 2025 portant réforme de la formation menant au brevet de maîtrise.

Article 13 (1) :

« Une matière et un module sont considérés comme réussis, si la note obtenue est supérieure ou égale à trente points.

Lors du calcul de la moyenne par module, le nombre obtenu est arrondi à l'unité supérieure. »

Réunions préliminaires et réunions des résultats

L'organisation des réunions préliminaires et des résultats se fait conformément à l'article 13 (2) de la loi du 18 juillet portant réforme de la formation menant au brevet de maîtrise.

Les réunions préliminaires et les réunions des résultats sont obligatoires !

Base légale :

[Loi du 18 juillet 2025 portant réforme de la formation menant au brevet de maîtrise - Legilux](#)

4. Détails des épreuves des modules de gestion et de pédagogie appliquée

4.1. Durée de l'examen dans les différentes matières

MODULE	MATIERES	DUREE EN HEURES
Module A Droit <i>Recht</i>	Droit du travail et social <i>Arbeits- und Sozialrecht</i>	1
	Droit de l'entreprise <i>Unternehmensrecht</i>	1
Module B Techniques quantitatives de gestion <i>Rechnungswesen</i>	Calcul du prix de revient <i>Preisberechnung</i>	1
	Calcul des salaires <i>Lohnabrechnung</i>	1
	Mécanismes comptables et analyse financière <i>Buchführungsmechanismen und Finanzanalyse</i>	2
Module C Techniques de management <i>Betriebswirtschaftslehre</i>	Communication <i>Kommunikation</i>	2
	Gestion du personnel <i>Personalführung</i>	1
	Organisation de l'entreprise <i>Betriebsorganisation</i>	1
Module D Création d'entreprise <i>Unternehmensgründung</i>	Création d'entreprise <i>Unternehmensgründung</i>	1 (écrit) et projet d'entreprise
Module E Pédagogie appliquée <i>Angewandte Pädagogik</i>	Pédagogie appliquée <i>Angewandte Pädagogik</i>	2 (écrit) et projet avec épreuve orale

Tous les examens écrits auront lieu au Lycée Technique du Centre à Luxembourg-Limpertsberg suivant les détails ci-après.

Les examens oraux en pédagogie appliquée se dérouleront à la Chambre des Métiers.

Réunion de la commission d'examen des modules des cours de gestion et de pédagogie appliquée

La commission se réunira mercredi, **le 18 mars 2026** à 18.00 heures à la Chambre des Métiers. Lors de cette réunion l'organisation sera discutée et le plan de surveillance sera dressé.

La réunion des résultats est fixée au **mercredi, le 20 mai 2026** et aura lieu à 18.00 heures à la Chambre des Métiers.

4.2. Inscriptions aux examens des modules de gestion et de pédagogie appliquée

Module	Nombre de candidats	Mardi, 07.04.2026	Mercredi, 08.04.2026	Jeudi, 09.04.2026	Vendredi, 10.04.2026
A : Droit du travail et social A : Droit de l'entreprise	190		13h30 - 14h30 14h30 - 15h30 95 candidats	13h30 - 14h30 14h30 - 15h30 96 candidats	
B : Calcul du prix de revient B : Calcul des salaires B : Mécanismes comptables et analyse financière	199	8h00 - 9h00 9h00 - 10h00 10h00 - 12h00 98 candidats	8h00 - 9h00 9h00 - 10h00 10h00 - 12h00 101 candidats		
C : Gestion du personnel C : Organisation de l'entreprise C : Communication	166			08h00 - 09h00 09h00 - 10h00 10h00 - 12h00 88 candidats	08h00 - 09h00 09h00 - 10h00 10h00 - 12h00 78 candidats
D : Création d'entreprise (partie écrite) *	120	13h30 - 14h30			
E : Pédagogie appliquée (partie écrite) **	118	15h00 - 17h00			

*Le dossier avec le projet d'entreprise pour le module D est à remettre le **7 avril 2026** avant l'examen écrit.

Le projet en pédagogie appliquée (Module E) est à remettre le **7 avril 2026 avant l'examen écrit. Les examens oraux en pédagogie appliquées seront organisés entre le **17 et le 26 avril 2026** à la Chambre des Métiers à Luxembourg-Kirchberg.

4.3. Calendrier des examens des modules de gestion et de pédagogie appliquée par domaine d'activité

	Module A 09.04.26	Module B 07.04.26	Module C 10.04.26	Module D 07.04.26	Module E 07.04.26
artisan en alimentation	13	13	6	7	7

	Module A 08.04.26	Module B 08.04.26	Module C 10.04.26	Module D 07.04.26	Module E 07.04.26
couturier	1		4	1	1
opticien	1		1	1	1
Opticien révisé		1			
prothésiste dent.	1			1	1
prothésiste dent. révisé			1		
coiffure		2			
artisan en beauté	12	17	23	12	12
Instr. de natation révisé		5	2		
	15	25	31	15	15

	Module A 08.04.26	Module B 08.04.26	Module C 10.04.26	Module D 07.04.26	Module E 07.04.26
méc. générale	5	10	3	4	5
carrossier					
méc. mach. agricoles	5	6		4	4
instructeur auto		1	2	1	
instructeur auto révisé	6	1	3	6	6
mécatronicien	6	3	4	8	5
débosseleur-peintre		6	3		
	22	27	15	23	20

	Module A 08.04.26	Module B 08.04.26	Module C 10.04.26	Module D 07.04.26	Module E 07.04.26
mécatronicien révisé	27	23	18	3	5

	Module A 08.04.26	Module B 08.04.26	Module C 10.04.26	Module D 07.04.26	Module E 07.04.26
entrepreneur constr.	4		1	4	3
menuisier		1			
entr. const. métalliques	2			2	1
	6	1	1	6	4

	Module A 08.04.26	Module B 08.04.26	Module C 09.04.26	Module D 07.04.26	Module E 07.04.26
Marbrier-tailleur pierres			1		
carreleur	2		1	2	2
plafonneur-façadier	1		2	1	1
peintre-décorateur	10	2	8	10	8
Artisan en finition bâtiment	1	8	2	1	1
artisan en bois et métal	9	15	14	10	9
	23	25	28	24	21

	Module A 09.04.26	Module B 07.04.26	Module C 09.04.26	Module D 07.04.26	Module E 07.04.26
entrepr. constr. révisé	6	6	8	2	2
génie techn. bâtiment	77	75	52	38	44
	83	81	60	40	46

	Module A 08.04.26	Module B 07.04.26	Module C 10.04.26	Module D 07.04.26	Module E 07.04.26
artisan domaine toiture	2	4	7	2	2

5. Détails sur les épreuves des cours de technologie

5.1. Durée de l'examen dans les différentes matières

5.1.1. Domaine d'activité de l'alimentation

DOMAINE D'ACTIVITE	MODULE	MATIERES	DUREE EN HEURES
Artisan en alimentation (Lebensmittelhandwerker)	F.	Lebensmittelsicherheit und Ernährungslehre <i>Sécurité alimentaire et principes d'une alimentation saine et équilibrée</i>	6
	G.	Spezifisches Management für Lebensmittelbetriebe <i>Techniques de management spécifiques aux entreprises de l'alimentation</i>	4
	H.	Produktionstechnologien <i>Technologies de production</i>	4
	M.	Speisenkonzeption Bäcker-Konditor, Speisenkonzeption Metzger, Speisenkonzeption Feinkoch <i>Conception de mets boulanger-pâtissier, conception de mets boucher, conception de mets traiteur</i>	2 + 2 + 2

5.1.2. Domaines d'activité de la mode, de la santé et de l'hygiène

DOMAINE D'ACTIVITE	MODULE	MATIERES	DUREE EN HEURES
Couturier (Damenschneider)	F.	Technologie F <i>technologie F</i>	8 (4+1+2+1)
	G.	Technologie G <i>technologie G</i>	8 (2.5 + 1 + 0.5 + 2 + 2)
	H.	Technologie H <i>technologie H</i>	10 (7 + 3)
Opticien-optométriste (Augenoptiker)	F.	Geometrische Optik und Wellenoptik, Optik und Technik der Brillengläser <i>Optique géométrique et optique ondulatoire géométrique et ondulatoire, optique et technologie des verres optiques</i>	2 + 2
	G.	Anatomie und physiologische Optik, Objektive und subjektive Refraktion <i>anatomie et optique physiologique, réfraction objective et subjective</i>	2 + 2
	H.	Augenglasbestimmung und Kontaktlinsenanpassung <i>détermination des verres optiques, adaptation des lentilles de contact</i>	2 + 2

Opticien (révisé) (Augenoptiker)	F.	Anatomie, physiologische Optik und Ametropien, Geometrische Optik und Wellenoptik, Brillengläser <i>Anatomie optique physiologique et amétropies, optique géométrique et optique ondulatoire, verres de lunettes</i>	4
	G.	Pathologien, Binokularsehen und Refraktion <i>Pathologies, vision binoculaire et réfraction</i>	4
	H.	Kontaktlinsen und spezifisches Management <i>Lentilles de contact et management spécifique</i>	4
Prothésiste dentaire (Zahntechniker)	F.	Technologie F, Fachrechnen F, Fachzeichnen F <i>technologie F, calcul professionnel F, dessin professionnel F</i>	2 + 2 + 3
	G.	Technologie G, Fachrechnen G, Fachzeichnen G <i>technologie G, calcul professionnel G, dessin professionnel G</i>	2 + 2 + 3
	H.	Technologie H, Preisberechnung H, Fachzeichnen H <i>technologie H, prix de revient H, dessin professionnel H</i>	2 + 2 + 3
Prothésiste dentaire révisé (Zahntechniker)	F.	Herausnehmbarer Zahnersatz und Kieferorthopädie <i>Prothèses dentaires amovibles et orthodontie</i>	7(1,5 + 2,5 + 3)
	G.	Festsitzender und kombinierter Zahnersatz <i>Prothèses fixes et combinées</i>	
	H.	Labormanagement <i>Management spécifique à la gestion d'un laboratoire</i>	
Artisan en beauté (Schönheitshandwerker)	F.	Hygiene, Gesundheit und Qualitäts- management <i>Hygiène, santé et gestion de la qualité</i>	4 (2 + 2)
	G	Kosmetologie, Biologie und Anatomie (Körper/Haare) <i>Cosmétologie, biologie et anatomie du corps et des cheveux</i>	4 (2 + 2)
	H	Verkauf, Marketing und Kommunikation <i>Vente, marketing et communication</i>	4 (2+1+1)
Instructeur de natation révisé (Schwimmlehrer)	F.	Dienstleistungsangebot <i>developpement des services aux clients</i>	8
	H.	Schwimmbadtechnik und -management <i>Technique et gestion de la piscine</i>	(2+2+1+1,5+1,5)

5.1.3. Domaines d'activité de la mécanique

DOMAINE D'ACTIVITE	MODULE	MATIERES	DUREE EN HEURES
Mécanicien en mécanique générale (Maschinenbau- mechaniker)	F.	Fachkunde F, Fachrechnen F, Preisberechnung F <i>technologie professionnelle F, calcul professionnel F, prix de revient professionnel F</i>	2 + 2 + 2
	G.	Fachkunde G, Fachrechnen G, Fachzeichnen G <i>technologie professionnelle G, calcul professionnel G, dessin professionnel G</i>	2 + 2 + 5
	H.	Fachkunde H, Fachrechnen H, NC-Technik <i>technologie professionnel H, calcul professionnel H, technique à commande numérique</i>	2 + 2 + 2

Mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles (Landmaschinen-mechaniker)	F.	Schlepper- und Landmaschinentechnik <i>technique relative aux tracteurs et aux machines</i>	6 (3 + 3)
	G.	Hydraulik und Elektrotechnik <i>hydraulique et électrotechnique</i>	6 (3 + 3)
	H.	Betriebsführung und Betriebsorganisation <i>exploitation et organisation de l'entreprise</i>	6 (4 + 2)
Instructeur de la conduite automobile révisé (Fahrlehrer)	F.	Straßenverkehrsordnung <i>Code de la route</i>	3
	G.	Mechatronik und Betriebsführung einer Fahrschule <i>mécatronique et management d'une auto-école</i>	2 + 2
	H.	Prävention und Fahrunterrichtspädagogik <i>prévention et pédagogie pour la conduite de véhicules</i>	2 + 2
Constructeur, réparateur de carrosseries (Karosseriebauer) Débosseleur-peintre de véhicules automoteurs (Autopengler und -lackierer)	F.	Technologie 1, Materialkunde 1, Werkzeugkunde 1 <i>technologie des matériaux 1, technologie de l'équipement 1, technologie 1</i>	2 + 1 + 1
	G.	Technologie 2, Materialkunde 2, Werkzeugkunde 2 <i>technologie des matériaux 2, technologie de l'équipement 2, technologie 2</i>	2 + 1 + 1
	H.	Fachrechnen, Preisberechnung, Fachzeichnen <i>calcul professionnel, calcul des prix, dessin technique</i>	2 + 2 + 2
Mécatronicien d'autos et de motos (KFZ-Mechatroniker)	F.	Fachkunde und technische Kommunikation F, Fachrechnen F <i>technologie professionnelle et communication technique F, calcul professionnel F</i>	4 + 2
	G.	Technologie und technische Kommunikation G, Fachrechnen G, Preisberechnung <i>technologie professionnelle et communication technique G, calcul professionnel G, prix de revient</i>	4 + 2 + 2
	H.	Fachkunde und technische Kommunikation H, Fachrechnen H <i>technologie professionnelle et communication technique H, calcul professionnel H</i>	4 + 2
Mécatronicien d'automobiles révisé (KFZ-Mechatroniker)	F.	Sicherheits-/ Komfortsysteme und Arbeitssicherheit <i>systèmes de sécurité & de confort et sécurité au travail</i>	6 (4 + 2)
	G.	Antrieb & Fahrdynamik, Prozessanalyse im Betrieb <i>transmission & dynamique du véhicule, analyse des processus de l'entreprise</i>	6 (4+2) (planning provisoire)
	H.	Elektronik und Hochvoltantriebe, Spezifisches Management für Kfz-Mechatroniker <i>électronique & systèmes haute tension, management spécifique pour mécatronicien d'automobiles</i>	

5.1.4. Domaines d'activité de la construction

DOMAINE D'ACTIVITE	MODULE	MATIERES	DUREE EN HEURES
Menuisier-ébeniste (Schreiner)	F.	Fachzeichnen <i>dessin professionnel</i>	8 (4 + 4)
	G.	Fachrechnen <i>calcul professionnel</i>	4 (2 + 2)
	H.	Fachkunde <i>technologie</i>	4
Carreleur (Fliesen- und Plattenleger) Plafonneur - Façadier (Gipser- und Fassadenbauer)	F.	Baustellenorganisation und Arbeitssicherheit, Technologie und Materialkunde <i>organisation des chantiers et sécurité au travail, technologie et science des matériaux</i>	4 + 2
	G.	Fachzeichnen <i>dessin professionnel</i>	8
	H.	Fachrechnen, Preisanalyse, Massenberechnung <i>calculs appliqués, analyse de prix, décompte des quantités</i>	2 + 4 + 2
Peintre décorateur (Maler)	F.	Technologie <i>technologie</i>	2
	G.	Fachrechnen und Fachzeichnen <i>calcul professionnel et dessin professionnel</i>	2 + 4
	H.	Preisberechnung <i>calculs des prix</i>	3
Entrepreneur de construction (Bauunternehmer)	F.	Baustellenorganisation und Arbeitssicherheit, Technologie und Materialkunde <i>organisation des chantiers et sécurité du travail, technologie et connaissance des matériaux</i>	4 + 2
	G.	Fachzeichnen, Nivellieren <i>dessin professionnel, nivellement</i>	8 + 1
	H.	Fachrechnen, Preisanalyse, Massenberechnung <i>calcul professionnel, analyse des prix, calcul des masses</i>	2 + 4 + 2
Entrepreneur de construction révisé (Bauunternehmer)	F.	Fachrechnen und berufsspezifische Aufgaben <i>calculs et responsabilités professionnels</i>	2 + 2 + 2 + 2
	G.	Fachzeichnen, Pläne und Arbeitssicherheit <i>dessins, plans et sécurité au travail</i>	2 + 2 + 2 + 2
	H.	Baustoffe und spezifisches Management bei Bauunternehmer <i>matériaux et management spécifique à l'entrepreneur de construction</i>	

Artisan en finition du bâtiment (Baufertigstellungshandwerker)	F.	Werkstoffe, Bauphysik und Rechtsvorschriften <i>matériaux, physique du bâtiment et réglementations</i>	8 (4+4)
	G.	Technologien, Berechnungen und Sicherheit <i>technologies, calculs et sécurité</i>	
	H.	Spezifisches Management <i>management spécifique</i>	
Artisan en Génie technique du bâtiment (Gebäudetechniker)	F.	Grundlagen der Gebäudetechnik <i>Principes fondamentaux de la technique du bâtiment</i>	7 (0,5+1+2,5+3)
	G.	Spezifisches Management für Betriebe der Gebäudetechnik <i>management spécifique pour les entreprises de technique du bâtiment</i>	6 (2+2+1+1)
	H.	Energienutzung <i>utilisation rationnelle de l'énergie</i>	4 (écrit) et 30 minutes épreuve orale
	M.	M.1: Fachkurs in der HKLS-Anlagentechnik <i>M.1 : cours spécifique en Technique d'installations CVC et sanitaires</i> M.2: Fachkurs in der elektrischen Betriebstechnik <i>M.2 : cours spécifique en Technique d'exploitation électrique</i>	6,5 (2+2+1,5+1) 6 (2+2+2)
Artisan dans le domaine de la Toiture (Dachhandwerker)	F.	Materialkunde, Dach- und Wandabdichtung, Bauphysik, Konstruktionslehre, <i>science des matériaux, étanchéité du toit et des murs, physique du bâtiment, cours de construction générale</i>	2 + 2 + 2 + 2
	G.	Angewandte Mathematik <i>mathématiques appliquées</i>	2
	H.	Umweltmanagement, Qualitätssicherung, Digitalisierung, Arbeitssicherheit <i>gestion environnementale, assurance qualité, digitalisation, sécurité au travail</i>	2 + 2 + 1 + 1
	M.	Auftragsabwicklung <i>traitement de commande</i>	4
Artisan en bois et métal (Holz- und Metallhandwerker)	F.	Normen und Vorschriften, Materialien <i>normes et réglementations, matériaux</i>	2 +4 (2 + 2)
	G.	Angewandte Mathematik <i>calculs appliqués</i>	3
	H.	Preisberechnung, Auftragsabwicklung und Kundenservice <i>prix de revient, traitement des commandes et services aux clients</i>	2+2

5.2. Inscriptions aux examens de la technologie

5.2.1. Nombre provisoire de candidats par domaine d'activités

Code	Domaine d'activité	Cours module	Nombre de candidats		
			F	G	H
20200	Couturier	G	1	5	
20900	Opticien-optométriste	G		2	
21000	Prothésiste dentaire	G		1	
30100	Mécanicien mécanique générale	G		12	
31200	Mécanicien machines agricoles & viticoles	G		10	1
32000	Mécatronicien d'autos et de motos	G	2	7	1
32100	Débosseleur-peintre	G	1	9	
40100	Entrepreneur de construction	G		4	
40800	Menuisier	G		1	
41800	Carreleur	G		3	
41900	Plafonneur-façadier	G		3	
42000	Peintre décorateur	G	2	15	

Brevets de Maîtrise révisés :

Code	Métier	Cours module	Nombre de candidats		
			F	G	H
23000	Prothésiste dentaire	G		1	
26000	Instructeur de natation	G		7	
29000	Opticien	F	1		
33000	Mécatronicien d'automobiles	F&G	10	31	
34000	Instructeur de la conduite automobile	H	1		10
43000	Entrepreneur de construction	G		14	

Brevets de Maîtrise réformés :

Code	Domaine d'activité	Cours module	Nombre de candidats			
			F	G	H	M
15000	Artisan en alimentation	F&G&H&M	14	6	6	4
25000	Artisan en beauté	F&G&H	1	37	13	
44000	Artisan en finition du bâtiment	F	9			
45000	Artisan en génie technique du bâtiment	F&G&H&M	69	44	53	44
46000	Artisan dans le domaine de la toiture	F&G&H&M	5	4	7	8
47000	Artisan en bois et métal	F&G&H	13	16	13	

5.2.2. Nombre provisoire de candidats par jour au LTC

5.2.2.1. Examens des modules de technologie en mars-avril

Lundi, le 30 mars 2026		
Code	Domaine d'activité	Nbr.
20200	Couturier, G	5
30100	Mécanicien en mécanique générale G	12
31200	Mécanicien de machines agricoles & vitic. G, H	11
32000	Mécatronicien d'autos et de motos, G	7
32100	Débosselleur-peintre de véhicules auto. F, G	10
40100	Entrepreneur de constructions, G	4
40800	Menuisier, G	1
41800	Carreleur, G	3
41900	Plafonneur-façadier, G	3
42000	Peintre décorateur, G	15
Total		71

Mardi, le 31 mars 2026		
Code	Domaine d'activité	Nbr.
20200	Couturier, F	1
21000	Prothésiste dentaire, G	1
23000	Prothésiste dentaire, (révisé) G	1
32000	Mécatronicien d'autos et de motos, F	2
34000	Instructeur de la conduite automobile F, H	11
42000	Peintre décorateur, F	2
46000	Artisan dans le domaine de la toiture G, M	12
Total		30

Mercredi, le 1er avril 2026 à la Chambre des Métiers		
Code	Domaine d'activité	Nbr.
32000	Mécatronicien d'autos et de motos, H	1
Total		1

5.2.2.2. Examens de modules de technologie en mai (Brevets révisé et réformés)

Mardi, 26 mai 2026		
Code	Domaine d'activité	Cand.
15000	Artisan en alimentation F	14
33000	Mécatronicien d'automobiles G	31
45000	Génie technique du bâtiment F	69
Total		114

Mercredi, 27 mai 2026		
Code	Domaine d'activité	Cand.
15000	Artisan en alimentation G, M	10
25000	Artisan en beauté G, H	50
33000	Mécatronicien d'automobiles F	10
45000	Génie technique du bâtiment G	44
Total		114

Jeudi, 28 mai 2026		
Code	Domaine d'activité	Cand.
15000	Artisan en alimentation H	6
25000	Artisan en beauté F	1
26000	Instructeur de natation révisé G	7
44000	Artisan en finition du bâtiment, F	9
45000	Génie technique du bâtiment M1	44
46000	Artisan dans le domaine de la toiture F	5
46000	Artisan dans le domaine de la toiture H	7
47000	Artisan en bois & métal F, H	26
Total		105

Vendredi, 29 mai 2026		
Code	Domaine d'activité	Cand.
20900	Opticien-optométriste, G	2
29000	Opticien révisé, F	1
43000	Entrepreneur de construction révisé, G	14
44000	Artisan en finition du bâtiment, F	9
45000	Génie technique du bâtiment M2	44
46000	Artisan dans le domaine de la toiture F	5
46000	Artisan dans le domaine de la toiture H	7
47000	Artisan en bois & métal G	16
Total		98

Samedi, 30 mai 2026		
Code	Domaine d'activité	Cand.
45000	Génie technique du bâtiment H	53

Remarque :

L'examen de la thématique « dessin professionnel » du module G pour **entrepreneur de construction révisé** sera organisé le 26 mai 2026 au Lycée Josy Barthel à Mamer.

5.3. Programmes et horaires de la technologie session 1 - 2026

5.3.1. Alimentation

Artisan en alimentation :

Dates	Module F	Module G	Module H	Module M		
	Sécurité alim. & principes d'une aliment. saine & équilibrée	Techniques de management spécifiques	Technologie de production	Connaissances techniques & conception. mets Boulangier-pâtissier	Connaissances techniques & conception. mets Boucher	Connaissances techniques & conception mets Traiteur
26.05.2026 27.05.2026 28.05.2026	8h00-11h30 et 14h00-16h30	8h00-12h00	8h00-12h00	8h00-10h00	10h00-12h00	14h00-16h00

5.3.2. Mode-santé-hygiène

Couturier	Date	Module F						
		Matière : Technologie F						
		Schnitt- und Passformtechnik	Kostümkunde	Fach- und Kostümzeichnen		Fachwissen der Bekleidungstextilien		
	31.03.2026	8h00-12h00	14h00-15h00	15h00-17h00		17h00-18h00		
	Date	Module G						
		Matière : Technologie G						
		Schnitt- und Passformtechnik	Passformtechnik auf Schablonen	Anprobe Technik	Fach- und Modezeichnen		Fachwissen der Bekleidungstextilien	
	30.03.2026	8h00-10h30	10h30-11h30	11h30-12h00		14h00-16h00		16h00-18h00

Artisan en beauté	Dates	Module F		Module G		Module H*	
		Matière : Hygiène, santé et gestion de la qualité		Matière : Cosmétologie, biologie et anatomie du corps et des cheveux		Matière : Vente, marketing et communication	
		Hygiène & connais. maladies	Ergonomie & gestion qualité	Cosmétologie	Biologie et anatomie	Stratégie commerciale et digitalisation	Vente, conseil et analyse pers.
	20.05.2026	8h00-10h00	10h00-12h00	14h00-16h00	16h00-18h00	8h00-10h00	9h00-13h00 ORAL *
	27.05.2026 28.05.2026						10:00-11:00 ECRIT

* Les candidats seront évalués oralement sur la thématique « Vente, conseil et analyse personnelle » du module H à la Chambre des Métiers.

Instructeur de natation révisé	Date	Module G			
		Matière : Technique et entretien des installations			
		Technique et entretien des installations, manuel d'exploitation	Analyse des risques	Normes	Procédures
	28.05.2026	8h00-10h30	10h30-11h00	11h00-11h30	11h30-12h00

Opticien	Date	Module F		Module G		Module H	
		Optique géométrique et ondulatoire	Optique-technique-verres	Anatomie	Réfraction	Déterm. verres	Lentilles de contact
				8h00-10h00	10h00-12h00		

Opticien (révisé)	Date	Module F			
		Anatomie, optique physiologique et amétropies		Optique géométrique et optique ondulatoire	
	29.05.2026	8h00-10h00		10h00-11h00	
				11h00-12h00	

Prothésiste-dentaire	Date	Module F			Module G			Module H		
		Technologie. F	Calcul pro. F	Dessin F	Technologie G	Calcul pro. G	Dessin pro. G	Calcul pro. H	Technologie. H	Dessin H
					8h00-10h00	10h00-12h00	14h00-17h00			

Prothésiste-dentaire (révisé)	Date	Module G			
		Matière : Prothèses fixes et combinées			
		Prothèses combinées		Prothèses fixes	
	31.03.2026	8h00 - 9h30		9h30 - 12h00	
				14h00-17h00	

5.3.4. Mécanique

Mécanicien mécanique générale	Date	Module G		
		Technologie	Calcul professionnel	Dessin professionnel*
	30.03.2026	8h00-10h00	10h00-12h00	13h00-18h00 *
	31.03.2026			

*L'examen aura lieu au Lycée technique agricole à Gilsdorf

Débrosseur-peintre	Date	Module F			Module G		
		Technologie 1	Matériel 1	Outillage 1	Technologie 2	Matériel 2	Outillage 2
	30.03.2026	8h00-10h00	10h00-11h00	11h00-12h00	8h00-10h00	10h00-11h00	11h00-12h00

Mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles	Date	Module F	Module G	Module H
		Techniques des machines	Hydraulique et électrotechnique	Exploitation et organisation d'entreprise
	30.03.2026		8h00-11h00 et 14h00-17h00	8h00-12h00 et 14h00-16h00

Instructeur de la conduite automobile (révisé)	Date	Module F	Module G		Module H	
		Code de la route	Mécatronique	Management d'une auto-école	Prévention et sécurité routière	Pédagogie en auto-école
	31.03.2026	14h00-17h00			8h00-10h00	10h00-12h00

Mécatronicien d'autos et de motos	Dates	Module F		Module G			Module H*	
		Techn./Com. technique	Calcul pro.	Techn./Com. technique	Calcul pro.	Prix de revient	Techn./Com.technique	Calcul pro.
	30.03.2026	8h00-12h00	14h00-16h00	8h00-12h00	14h00-16h00	16h00-18h00	8h00-12h00	14h00-16h00
	31.03.2026							
	01.04.2026							

*L'examen aura lieu à la Chambre des Métiers

Mécatronicien d'automobiles (révisé)	Dates	Module F		Module G	
		Matière : Systèmes de sécurité et de confort, sécurité au travail		Matière : Transmission & dynamique du véhicule, analyse des processus de l'entreprise	
		Systèmes de sécurité et de confort	Sécurité au travail, équipements et réglementations	Transmission & dynamique du véhicule (6 heures, provisoire)	Analyse des processus
	26.05.2026 27.05.2026	8h00-12h00	14h00-16h00	8h00-12h00	14h00-16h00

5.3.5. Construction

Entrepreneur de construction	Date	Module F		Module G		Module H		
		Matériel & Techno.	Chantier/sécurité	Dessin professionnel	Nivellement	Calcul pro.	Métré	Analyse de prix
	30.03.2026 01.04.2026			8h00-12h00 & 14h00-18h00	14h00 - 15h00*			

* Les candidats seront convoqués individuellement pour ¼ d'heure dans la plage se situant entre 14h00 et 15h00.

Le détail sera communiqué via la convocation à l'examen. L'examen aura lieu sur le site de la Hilbert S.A. 60 rue de Kleinbettingen, à Steinfort.

Entrepreneur de construction révisé	Date	Module F		Module G	
		Matière : Calculs et responsabilités professionnelles		Matière : Dessins, plans et sécurité au travail*	
		Calculs	Responsabilités professionnelles	Dessin professionnel**	Plans et sécurité au travail ***
	26.05.2026 29.05.2026			8h00-12h00	8h00-12h00

* La matière « dessins, plans et sécurité au travail » se répartit sur 4 questionnaires, mais une seule note sera retenue.

** L'examen de la thématique « dessin professionnel » du module G aura lieu au Lycée Josy Barthel à Mamer.

*** L'examen de la thématique « plans et sécurité au travail » du module G aura lieu au Lycée Technique du Centre à Luxembourg.

Menuisier	Date	Module F*	Module G		Module H
		Dessin professionnel	Calcul professionnel	Prix de revient	Technologie
	30.03.2026		8h00-10h00	10h00-12h00	

Artisan en finition du bâtiment	Date	Module F		
		Matière : Science des matériaux, physique du bâtiment et réglementations		
		Matériaux	Réglementations et droit de la construction	Physique du bâtiment
	28.05.2026 29.05.2026	8h00-10h00	10h00-12h00	8h00-12h00

Artisan en bois et métal	Date	Module F		Module G	Module H	
		Matériaux	Normes et réglementations	Calculs appliqués	Prix de revient	Traitement des commandes et services aux clients
	28.05.2026 29.05.2026	8h00-10h00 et 10h00-12h00	14h00-16h00	8h00-11h00	8h00-10h00	10h00-12h00

Carreleur Plafonneur-façadier	Date	Module F			Module G	Module H		
		Matériel	Technologie	Chantier/sécurité	Dessin prof.	Calcul prof.	Métré	Analyse prix
	30.03.2026				8h00-12h00 et 14h00-18h00			

Peintre décorateur	Dates	Module F	Module G		Module H
		Technologie	Dessin professionnel	Calcul professionnel	Prix de revient/info. appliquée
	30.03.2026 31.03.2026	8h00-10h00	8h00-12h00	14h00-16h00	

Artisan en génie technique du bâtiment :

Date	Module F		
	Matière : Principes fondamentaux de la Technique du bâtiment		
	Isolation	Technique d'exploitation électrique	Technique d'installations CVC et sanitaires
26.05.2026	8h00-9h00	9h00-12h00	14h00-17h00

Date	Module G					
	Matière : Management spécifique pour les entreprises du Génie Technique du Bâtiment					
	Management de projet	Calcul des prix	Santé et sécurité au travail	Building Information Modeling	Législation et normes	Economie circulaire et prévention des déchets
27.05.2026	8h00-10h00	10h00-12h00	14h00-14h30	14h30-15h00	15h00-16h00	16h00-17h00

Date	Module H	
	Matière : Utilisation rationnelle de l'énergie	
	Sources d'énergie et technologies, Réglementations sur l'énergie (partie écrite)	Conseil en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie (partie orale)*
30.05.2026	8h00-12h00*	1 et 2 juin 2026** à la Chambre des Métiers

*Les candidats seront évalués oralement sur la thématique « Conseil en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie » du module H à la Chambre des Métiers.

** Pour les examens oraux, les candidats seront convoqués individuellement pour 30 minutes dans les plages indiquées ci-dessus. Un dossier est à déposer le jour de l'examen écrit.
Le détail sera communiqué via la convocation à l'examen.

	Module M			
Date	Matière M1: Cours spécifiques en technique d'installations CVC et sanitaires			
	Technique de chauffage	Technique de ventilation	Technique en sanitaires	Technique de réfrigération
28.05.2026	8h00-10h00	10h00-12h00	14h00-15h30	15h30-16h30
Date	Matière M2 : Cours spécifiques en technique d'exploitation électrique			
	Distribution d'énergie électrique	Smartbuilding et Réseaux Numériques	Normes et règles de sécurité concernant les installations électriques, Technique d'éclairage	
29.05.2026	8h00-10h00	10h00-12h00	14h00-16h00	

Artisan dans le domaine de la Toiture :

Dates	Module F				Module G
	Sciences des matériaux	Etanchéité du toit et des murs	Physique du bâtiment*	Cours de construction générale*	Mathématiques appliquées
31.03.2026 28.05.2026 29.05.2026	8h00-10h00	8h00-10h00	10h00-10h30 & 10h30-12h00	10h00-10h30 & 10h30-12h00	8h00-10h00

*Les matières « physique du bâtiment » et « cours de construction générale » du module F se répartissent sur 2 questionnaires différents mais une seule note sera retenue par matière.

Dates	Module H				Module M
	Gestion environnementale*	Digitalisation	Assurance qualité*	Sécurité au travail	Traitement de commandes
31.03.2026 28.05.2026 29.05.2026	14h00-16h00	16h00-17h00	14h00-16h00	16h00-17h00	8h00-12h00

*Les matières « gestion environnementale » et « assurance qualité » du module H se répartissent sur 2 questionnaires différents mais une seule note sera retenue par matière.